

**Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace
Le cas du quartier Berriat à Grenoble.**

Ambrosino Charles
charlesambrosino@yahoo.fr

Andres Lauren
andres.lauren@free.fr

Doctorants allocataires de recherche
Institut d'Urbanisme de Grenoble
UMR Pacte _ Laboratoires Territoires
14, Avenue Marie Reynoard
38 100 Grenoble

Friches en ville : du temps de veille aux politiques de l'espace Le cas du quartier Berriat à Grenoble.

La réappropriation des friches urbaines, durant leur temps de veille, par des acteurs informels, constitue un paradoxe prégnant pour les institutions en charge de la planification et des politiques urbaines. D'un côté, ce réinvestissement contribue à re-territorialiser et à revaloriser ces espaces délaissés. De l'autre, la superposition progressive des différentes stratégies de reconversion bouscule l'agenda de la planification. L'analyse des friches urbaines nous permet de mieux appréhender les processus de mutabilité de la ville contemporaine et d'analyser les coalitions d'acteurs qui en résultent. C'est en retraçant l'histoire récente de l'ancien faubourg ouvrier grenoblois, Berriat, que nous illustrerons notre propos.

Mots Clés : planification, mutations urbaines, friches, temps de veille, acteurs informels

Urban derelict lands : from the watching stage to urban politics The Berriat district (Grenoble) case

Reappropriation process led by informal actors in derelict lands can be considered as an incoming paradox for actors in charge of urban planning and politics. On one hand, this watching stage reinvestment enables such no man's lands to be re-spatialised and re-valued. On the other hand, the urban renewal agenda setting is altered by a succession of progressive regeneration strategies. Contemporary mutability dynamics and so their stakeholders coalitions can be studied through urban derelict lands. The paper discusses this phenomenon, illustrated by the recent history of an industrial district, Berriat (Grenoble).

Keywords : agenda setting, mutability, derelict lands, watching stage, informal actors

Terrenos baldíos en la ciudad: de un tiempo de víspera hacia las políticas de los espacios El ejemplo del barrio Berriat de Grenoble

Los fenómenos de reapropiación de los baldíos urbanos por los actores informales constituyen una paradoja naciente para las instituciones encargadas de la planificación y de las políticas urbanísticas. De un lado, esta re-inversión durante el tiempo de víspera, contribuye a revalorizar este espacio abandonado. Del otro lado cuando se llega a la fase de renovación urbanística, la superposición de diferentes estrategias modifica el calendario de la planificación. En ese sentido, la análisis de los terrenos baldíos permite una mejor comprensión del proceso de mutabilidad de la ciudad contemporánea, y, de la coalición de sus protagonistas. Este artículo ilustra nuestro propósito a través de un ejemplo, un suburbio obrero de Grenoble (Berriat).

Palabras claves : planificación, mutación urbanística, terrenos baldíos, tiempo de víspera, actores informales

L'espace est à la fois générateur et support des rapports sociaux. Chaque société produit un espace qui lui est propre, miroir de ses antagonismes et de ses contradictions. Tel que le remarque Henri Lefebvre (2000), l'espace, pris dans sa dimension stratégique, est politique dans la mesure où la trajectoire temporelle de sa production est semée de conflits, de luttes d'intérêts et de contre-temps, qui sont autant d'alternatives à l'agenda d'une planification autoritaire et technocratique. Signe des temps, la multiplication de ces « fissures démocratiques » (Hess, 2000) se calque sur l'intensification des processus de mutation urbaine. À l'heure du renouvellement urbain, il est aisé pour l'observateur d'en apprécier la mécanique.

Face aux pressions foncières qui s'exercent aujourd'hui sur les territoires urbains, tout espace jugé libre est dévolu à la reconstruction de la ville elle-même. Dans ce contexte, la réinsertion des espaces en friche participe des dynamiques de la ville. Certes, la friche n'est pas un phénomène exclusivement contemporain, l'abandon ponctuel ou plus massif de lieux d'activités ou d'habitat, leurs transformations fonctionnelles ou encore la réutilisation de parcelles auparavant bâties, ont ponctué l'histoire des villes. Ces processus de mutabilité se sont produits de façon cyclique, mais ont remarquablement varié dans leur ampleur. Dans les années 1970-80, la friche, dans les espaces urbains, est avant tout un legs post-fordiste tant elle résulte de la remise en cause des systèmes productifs traditionnels. En surnombre, peinant à être absorbées par les besoins du marché foncier, elles témoignent d'une inadaptation entre un contenu et un contenant (Chaline, 1999). La friche industrielle acquiert progressivement le statut d'objet d'étude et investit le champ de la terminologie technique et scientifique, mais aussi le langage courant. D'industrielle, elle devient plus généralement urbaine, différenciée selon la nature de son activité passée (industrielle, ferroviaire, portuaire, administrative, tertiaire etc.) ; elle est alors indissociable du projet urbain (Tomas, 2003). Les friches sont alors caractérisées par des trajectoires de mutation hétérogènes aux cours desquelles se juxtaposent et se heurtent des enjeux économiques, politiques, environnementaux, patrimoniaux ou encore culturels.

Dès lors, le destin alternatif¹ de certaines friches procède d'une complexe superposition des valeurs foncière, fonctionnelle et, ponctuellement, d'usage qui lui sont accordées. Echappant aux institutions planificatrices, cette dernière valeur, non quantifiable, est pourtant productrice de légitimité dans l'espace public. Les friches urbaines, réinvesties temporairement par un tissu d'activités économiques alternatives, culturelles, socio-culturelles et artistiques – de manière légale ou non – sont les révélateurs de cette fragmentation complexe du processus de construction politique de l'espace. S'y sédimentent les projets d'acteurs informels, c'est à dire d'individus ou de collectifs impliqués dans la réanimation de ces espaces intermédiaires et capables de se saisir du débat public. Inversement, ces territoires singuliers sont porteurs d'un élan créatif et politique. Cet élan est rendu possible grâce au temps de veille de la friche, et, permis – volontairement ou non – par les acteurs traditionnels du renouvellement urbain (propriétaires, instances planificatrices). Le temps de veille n'est pas un simple temps d'entre-deux, entre l'abandon d'un espace et sa réinsertion dans un projet encadré. Il révèle les stratégies différenciées des acteurs concernés : propriétaire, acteur public et acteurs informels. Une urbanité non planifiée (Groth et Corijin, 2005) émerge alors sur ces espaces, créatrice de nouveaux rapports sociaux. Ces investissements spatiaux alternatifs sont toutefois très rapidement recadrés par le propriétaire, public ou privé. En effet, alors que le processus d'abandon conduit à ce que Raffestin (1997) nomme une dynamique de « déterritorialisation / désocialisation et détemporalisation », le temps de veille, au contraire, à plus ou moins long terme, permet le phénomène inverse.

¹ Nous entendons par « alternatif » le fait que la vocation de l'espace en friche soit détournée, temporairement ou de manière plus pérenne, par des acteurs sortant des cadres traditionnels de la planification urbaine (artistes, acteurs culturels, etc.)

Nous souhaitons, dans cet article, mettre en perspective cette double dynamique simultanée de construction politique de l'espace et de construction spatiale de la politique, exacerbée par les temporalités de la ville et des friches artistiques et culturelles. Pour ce faire, nous prendrons appui sur l'histoire récente du quartier Berriat, ancien faubourg ouvrier grenoblois du 19^{ème} siècle. Depuis les années 1970, il subit de plein fouet la désindustrialisation et apparaît de nos jours comme un territoire-témoin de cette tension inhérente à la production de l'espace, entre l'informel et le planifié.

Quand la permissivité des friches urbaines questionne la production traditionnelle de l'espace

Les friches urbaines sont assimilées à des interstices urbains (Rouilleau Berger 1991, Hatzfeld et al., 1998) capables d'accueillir dans toutes leurs diversités projets et pratiques culturelles novatrices. Durant leurs temps de veille, elles « bénéficient » d'un statut provisoire où malgré le jeu des délimitations foncières, la vocation de l'espace, ni privé, ni publique, s'y trouve brouillée. Intrinsèquement permissive, cette phase questionne les jeux d'acteurs et pose l'hypothèse de la création de « coalitions opportunes », mettant en avant certains acteurs de « l'ombre », les acteurs informels, dans la production urbaine.

Temps de veille, temps de ville

Pendant une période plus ou moins longue, les friches sont écartées des dynamiques urbaines. Cette phase de déshérence – entre la cessation de l'activité et la réinsertion du lieu dans un cadre planifié – est propice à un temps de veille. Véritable levier temporel, il arrive que celui-ci entraîne un renversement progressif des valeurs fonctionnelles, symboliques puis foncières des tènements en question. Concrètement, quels en sont les mécanismes ? Des acteurs, issus de la société civile et exclus des sphères traditionnelles de la planification (politique et techniciste), s'emparent matériellement des lieux en les occupant illégalement. De ces espaces au statut « indéterminé », émerge alors une urbanité non planifiée (Groth et Corijn, 2004) : les friches constituent ici un laboratoire, un terrain d'expérience (sous formes de squats, de lieux conventionnés) pour ses nouveaux hôtes. La permissivité qui en découle se décline sous différentes formes : occupations par des marginaux, petite économie précaire, activités artistiques. Dans certains cas, ces réinvestissements informels conduisent à un processus de revalorisation positive de l'espace et à une modification de l'image de la friche. Dès lors, elle peut être perçue comme un outil de redynamisation urbaine par les acteurs publics.

La capacité de redynamisation « alternative » des friches urbaines relève, dans une large mesure, du niveau d'organisation des structures y ayant élu domicile et de la volonté de ses membres d'investir durablement le territoire. Toutefois, la pérennité de leurs activités dépend de facteurs exogènes sur lesquels artistes et collectifs n'ont qu'une faible prise. En effet, les acteurs validant le degré de légalité et d'acceptation de ces expériences d'urbanité non planifiée sont les propriétaires, publics ou privés, de ces espaces. Sur la base d'un accord tacite avec les locataires de fortune, ceux-ci peuvent tolérer voire soutenir ces initiatives pendant un temps, via des loyers très bon marché ou encore une convention d'occupation précaire². Par ces formes de contractualisation, les deux parties y trouvent un avantage mutuel : moyennant quelques travaux de la part des nouveaux venus, le bâtiment est maintenu en état, ce qui leur permet d'y développer un « usage » novateur. Ainsi, en acceptant ou non,

² Cette dernière constitue une autorisation d'occuper un bâtiment sans contrepartie financière. En obtenant une telle convention, un squat obtient une reconnaissance et un cadre légal d'existence.

que des activités temporaires se développent, les propriétaires rendent (ou non) légitime des occupations et initiatives informelles et permettent l'édification (ou non) de l'épaisseur artistique d'un quartier.

Temps de la légitimité et construction de « coalitions opportunes »

Ce faisant, l'investissement de ces espaces en veille ne passe pas inaperçu : les habitants du quartier sont informés, consultés, voire mobilisés ; certaines élites urbaines (personnalités politiques, économiques, culturelles) prennent part au débat ; des élus se manifestent et prennent position. C'est donc au travers de la construction de « coalitions opportunes », s'opposant à la procédure d'aménagement « officielle », que s'impose une révision des objectifs municipaux – notamment l'échéancier. Conceptuellement, la construction de coalitions opportunes s'oppose aux *régimes de développement* (Stone, 1993) permettant à certaines élites dirigeantes d'éviter toute controverse en limitant l'expression des habitants et les procédures de consultation. Au contraire, à travers cette configuration de négociation, les « coalitions opportunes » ne luttent pas forcément pour imposer un plan ou un projet alternatif mais suggèrent un autre type de consultation, de débat public et de production de la ville.

Dès lors, les acteurs informels acquièrent un rôle ainsi qu'une visibilité dans le débat public. Celle-ci est de deux types : stratégique et idéologique. Stratégiquement en effet, les acteurs informels se doivent – en vue de consolider leur assise sur un lieu – d'être visibles à différentes échelles et d'user pour cela d'un éventail de réseaux territoriaux assez structurés (artistique, politique et médiatique). Ces réseaux territoriaux valorisent de « nouvelles spatialités transgressives pour lequel un groupe social développe une alternative au mode dominant de la sociabilité » (Vanier, 2002). Ces réseaux sont culturo-artistiques (par exemple le réseau transeuropehalle pour les friches culturelles), artistico-créatifs (réseaux de plasticiens, de sculpteurs) ou encore culturo-politiques et médiatiques (ils prennent appui sur des personnalités politiques, des grands noms de l'architecture comme J. Nouvel pour la *Friche de la Belle de Mai*). Or, le caractère temporaire de ces occupations est souvent mis en avant par les acteurs porteurs de la décision. Il n'existe en soi aucune garantie (même dans le cas de la signature d'une convention d'occupation précaire et bien entendu encore moins dans le cas d'un squat) de la pérennisation de l'occupation des acteurs informels dans la phase transitoire que constitue le temps de veille. Dès lors – et cela s'observe dans le cas des grandes friches culturelles françaises comme, par exemple, celle du *Confort Moderne* à Poitiers – la mise en lumière des acteurs culturels, au moyen d'une reconnaissance médiatique, d'un soutien politique et technique diversifié, d'une stratégie de communication poussée, joue un rôle primordial dans l'intérêt et la place accordée, dans le débat politique, à de tels acteurs « à part ».

Temps de la projection : la friche ressource foncière et idéale

La friche est par essence, un stade transitoire même si cette période charnière peut durer dans certain cas plusieurs dizaines d'années. C. Eveno (2005) parle de « plan d'occupation de la friche en suivant les arrivées successives et l'ordre des appétits : d'abord des artistes et les marginaux, ensuite les urbanistes et les promoteurs, et pour finir les architectes et les paysagistes avant que tout soit livré à la une configuration nouvelle. » Néanmoins, elle constitue *in fine* une ressource foncière – un terrain disponible sur lequel se confronte une diversité d'imaginaires relatifs au dynamisme de son temps de veille. En effet, dans ce temps de la projection, l'utilité de la friche évolue. Initialement accolée à la crise et à la désindustrialisation, la vision de la friche passe de chancre à ressource. Support privilégié

d'un renouvellement des tissus urbains, elle est un outil pour un urbanisme durable, dense et économe en espace. La friche est devenue une ressource pour une ville qui se reconstruit sur elle-même. En cela, les valeurs alternatives véhiculées par la permissivité, caractéristique de la friche, sont contrecarrées par une réaffirmation de la valeur économique et foncière des sols. Se confrontent alors l'intérêt privé du promoteur, l'intérêt public véhiculé par la municipalité et les intérêts multiples – et plus circonscrits – des acteurs informels.

De ces conflits d'imaginaires (friche laboratoire, terrain de jeu, versus friche terrain constructible) et d'usages résulte une délicate articulation entre les différents acteurs en présence (institutionnels et informels) et les formes d'urbanité qui leurs sont associées. Le devenir de la friche ne tarde pas à faire l'objet de tensions et de conflits. L'imaginaire culturel des acteurs informels interfère avec celui des aménageurs et des acteurs institutionnels : d'un côté, artistes et acteurs culturels revendiquent la pérennisation des formes d'urbanité nouvellement créées ; de l'autre, les acteurs institutionnels tentent de faire entendre les impératifs et enjeux économiques, sociaux et politiques qui pèsent sur ces espaces en attente.

Berriat : un territoire propice aux expériences culturelles

Lieu privilégié, depuis la fin des années 1980, d'opérations de renouvellement urbain, l'ancien faubourg ouvrier Berriat (situé au nord-ouest de Grenoble) a abrité de nombreuses petites et grandes industries qui cessent leur activité dès la fin des années 1950. Caractérisé par un tissu urbain assez diversifié (emprises industrielles, petits ensembles pavillonnaires et immeubles des années 1950-60), ce quartier a, pendant un temps, été délaissé tant par les promoteurs que par les aménageurs publics. En effet, la période qui s'ouvre entre la fin des années 1970 et le milieu de la décennie suivante est caractérisée par la timidité des enjeux urbains et donc par une approche de renouvellement doux : transformation de l'ancienne chocolaterie Cémoi en une pépinière d'entreprises ; achat de la halle Eiffel, au nord du site Bouchayer-Viallet, pour en faire un centre d'art contemporain, le Magasin (inauguré en 1986) ; reconversion d'anciens lieux de stockage en bureaux pour de petites entreprises. Ce temps de veille a facilité l'occupation des nombreux espaces vacants parsemés au sein du territoire berriatais. Le quartier devient alors le réceptacle de nombreuses expériences culturelles, éphémères ou plus durables.

L'invasion artistique du quartier : de la permissivité à la rétraction de l'espace à prendre.

Sporadique au début des années 1980, la colonisation artistique de Berriat se perpétuera dans la décennie suivante au travers d'un véritable mouvement d'invasion. Dès 1982, des artistes prennent possession du 102 Rue D'Alembert (ancienne cartonnerie et premier squat culturel grenoblois) tandis que la brasserie de la frise comme la cité Terray sont occupées temporairement par des artisans et des artistes en attente de la réalisation d'opérations immobilières. À la même époque s'ouvre le squat *Bévière*. À l'inverse du 102 qui jouira d'un avenir prestigieux, celui-ci ne fonctionnera que pendant trois ans comme lieu de rencontre et de travail artistique. Si le phénomène invasif est possible à cette époque, c'est que le contexte s'y prête : le marché immobilier est clément, l'espace est libre et peu cher. Squatteurs et locataires de fortune y trouveront leur compte.



Illustration 1 : Le 102 Rue D'Alembert (L.A 2006)

Mais cela ne durera pas longtemps, le caractère hors marché du quartier étant temporaire. La mise en œuvre accélérée d'une nouvelle stratégie municipale sur le secteur – Hubert Dubedout perd les élections municipales de 1983 au profit d'Alain Carignon – entraîne une mutation sensible du quartier. Berriat connaît une véritable ébullition immobilière suite aux modifications apportées au POS en 1984, favorisant la construction privée : il est désormais possible de construire du logement sur des emprises jusqu'alors exclusivement allouées aux activités industrielles et artisanales. Mis en valeur par des aménagements stratégiques (le tramway, l'arrivée du TGV), Berriat est destiné à changer d'image et à s'intégrer au centre-ville. Dès 1986 naît le projet du centre d'affaire Europole qui prend place sur les terrains de l'ancienne brasserie de la Frise et sur ceux de la Sernam. La cité Terray, quant à elle, est transformée en secteur résidentiel de même que l'entreprise la Dauphinoise, la ganterie Fischl ou encore les usines Lustucru.

Malgré les réaménagements urbains et la pression foncière à l'œuvre, les initiatives artistiques se renouvellent et continuent, au cours des années 1990, à s'implanter dans le quartier. En 1993, dans la lignée du 102, des étudiants des Beaux-Arts souhaitant mettre à la disposition d'artistes un espace de travail et d'exposition investissent un îlot de la friche Bouchayer-Viallet. Ces collectifs évoluent (Barak, *Tapavu* puis *Mandrak* de 1997 à 2002) et resteront présent sur le site jusqu'en 2005. Par ailleurs, en 1995, alors que la ville de Grenoble est en train d'envisager le rachat du site, une quinzaine d'artistes investissent un immeuble de la SDEM et se forment en collectif, le *Brise Glace* – qui aujourd'hui est en passe de légalisation. Ainsi, grâce à l'émergence d'un milieu de squats artistiques naissent des initiatives qui, par un jeu de filiation doublé d'une action culturelle cohérente, acquièrent une légitimité. Fort de cette visibilité urbaine, le phénomène tend à susciter une reconnaissance, bien que toute relative, de la part des institutions. Suite à une demande de mise à disposition d'ateliers d'arts visuels, la municipalité ouvre, de 1996 à 1998, des locaux dans les anciennes usines Bouvier Darling, situées au nord-ouest du quartier Berriat – avant que n'y soit engagée la construction d'immeubles d'habitations. Le collectif qui s'y installe (le *Polder*) est étroitement lié au réseau de squat local et notamment au *Brise Glace* qui bénéficie alors d'une oreille

municipale attentive³. Toutefois, à mesure que l'impératif du renouvellement urbain s'impose à la Ville, la capacité du quartier à absorber ces expériences d'urbanité informelle se tarit. En témoigne la fermeture récente du squat artistique des *400 couverts*, et la difficile survie du Crocoléus, tous deux nés au début des années 2000.



Illustration 2 : L'immeuble de la SDEM abritant le Brise Glace (L.A 2006)

Gestion urbanistique de la ville, politique culturelle et devenir des occupations artistiques informelles

L'évolution de Berriat témoigne de deux processus simultanés : d'un côté, la constitution d'une épaisseur artistique et de l'autre la gestion urbanistique de la ville. Dès leur installation, l'histoire des collectifs et associations qui investissent les friches, de manière temporaire ou durable, est faite de conflits et de négociations continues avec les propriétaires et les instances publiques mais aussi avec les riverains. Aussi, afin de parvenir à pérenniser leurs activités, ils investissent l'espace public et ouvrent le débat. Proposant une autre vision de la manière de penser la ville et participant à son renouvellement, leurs actions vont à l'encontre des processus traditionnels de la planification, en détournent même les rouages. Elles obligent les autorités locales à se poser la question du rôle des espaces indéterminés dans l'édification de la ville contemporaine et surtout du positionnement à adopter.

À cet égard l'exemple du *102* est révélateur. Peu après l'investissement des lieux se succèdent menaces d'expulsion, plaintes des voisins, négociations avec la mairie et tentative infructueuse de rachat du bâtiment. Parallèlement, le lieu acquiert une notoriété nationale et internationale : il bénéficie d'abord d'une reconnaissance de la part d'un public assidu et d'une partie des médias puis s'affirme comme un haut lieu de la culture expérimentale française et s'impose enfin comme un référent artistique au sein des mondes de l'art « officiel ». Ainsi, la notoriété du *102*, le soutien du public et d'acteurs légitimants (universitaires, personnalités locales des mondes de l'art et du spectacle, etc.) contribuent fortement à la considération

³ Les adjoints au maire de l'époque, tant JJ Gleizal à la culture que G Dulac au développement économique, sont réceptifs vis à vis de ces nouvelles formes d'expression artistique et apportent immédiatement leur soutien au projet.

progressive du lieu et de ses activités culturelles par les pouvoirs publics. En Mars 1991, les relations avec le voisinage se détériorent et des plaintes sont déposées. La sentence est l'expulsion immédiate des lieux ; c'est alors que la défense du 102 s'organise. Une manifestation de soutien a lieu sur le parvis de la mairie, une pétition est mise en place, etc. Finalement, A. Carignon, décide l'arrêt de la procédure judiciaire. Des négociations sont alors entamées. Elles permettront la signature, entre la mairie et l'association 102, d'une convention d'occupation précaire pour trois ans, renouvelable. Depuis, les activités du 102 n'ont pas été remises en cause.

Le positionnement de l'acteur politique est donc délicat : le fait de composer avec des squats au milieu des années 1990 est le reflet d'un certain dynamisme culturel pour la ville. Cette situation trouve un écho particulier dans le cas du Brise-Glace. Peu après l'installation des membres du collectif, le propriétaire, Alsthom, porte plainte et le collectif est menacé d'expulsion. Au même moment, la DRAC Rhône-Alpes commence à s'intéresser à la question de la reconversion culturelle des friches industrielles et se penche, notamment, sur le quartier Berriat, valorisant, de fait, les expériences d'urbanité informelle qui y ont éclos⁴. Par ailleurs, la naissance du *Brise Glace*, « sous recommandation » de leurs voisins de la Barak – en situation tout aussi illégale –, n'apparaît pas neutre aux yeux d'un des responsables de la ville de l'époque. En effet, dès cette période la municipalité réfléchit à l'éventuelle acquisition du site Bouchayer Viallet auquel le bâtiment de la SDEM est relié. Ainsi, les acteurs informels se seraient empressés d'investir les lieux, ayant à l'idée que les probabilités de pérennisation de leurs activités sur le site seraient plus grandes si le bâtiment devenait propriété publique. Inversement, selon les artistes, leur présence aurait servi à la Ville en tant qu'outil dans la négociation (facteur de baisse du coût d'achat donc de non-vente à un promoteur privé) avec Alsthom qui souhaitait valoriser ce foncier disponible. À cette situation complexe qui, sans être réellement conflictuelle, est empreinte d'incompréhensions mutuelles, s'ajoutera une large couverture médiatique dans la presse nationale (Bedarida 1999 ; Bertrand 2001). Pour autant, le squat, qui n'a toujours pas signé de convention d'occupation précaire, perdure aujourd'hui. En 2001, il est officiellement reconnu par le rapport L'extrait recensant les nouveaux lieux culturels et artistiques, de même que le 102 et le *Mandrak* – qui lui n'existe plus.

⁴ Cette initiative préfigure la démarche nationale de valorisation des lieux intermédiaires portée, de 2000-2002, par l'équipe du secrétaire général délégué au patrimoine et à la décentralisation culturelle de l'époque, Michel Duffour. Cette action a abouti à la rédaction d'un rapport (le rapport L'extrait, 2001) ainsi qu'à l'organisation d'un colloque (sur les nouveaux territoires de l'art en 2002) et à la publication d'un ouvrage éponyme (2005).

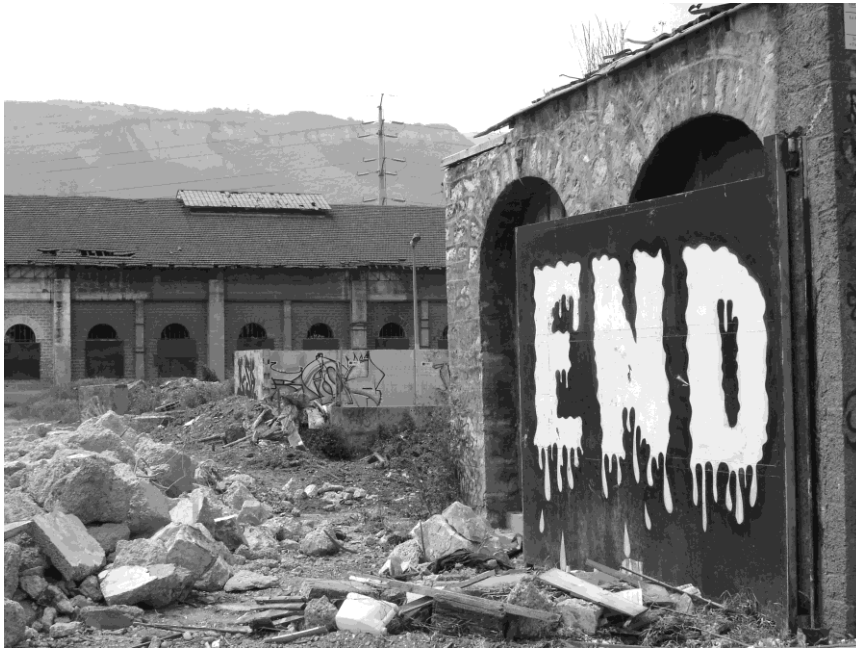


Illustration 3 : La fin de la friche Bouchayer Viallet : emplacement du squat *Mandrak* aujourd'hui détruit (L.A 2006)

Jusqu'à la fin des années 1990, on peut donc considérer que la configuration foncière de Berriat permet une cohabitation entre deux logiques d'utilisation de l'espace : la logique artistiques et culturelles qui structure l'image bohème et l'identité culturelle alternative spécifique au quartier, et l'approche immobilière qui renouvelle un espace urbain propice à la mutation. Cependant, depuis le début des années 2000, bien que le quartier semble s'être imposé comme lieu privilégié d'édification de projets artistique et culturel, le nombre d'espaces réappropriables, de manière alternative, s'est réduit. Les dernières grandes friches ont été réhabilitées et les espaces libres s'amenuisent. Seul le devenir de la friche Bouchayer-Viallet, qui n'a pas encore muté, exacerbe les projections et désirs de chacun.

Bouchayer-Viallet : l'impossible suture

L'histoire de cette friche de 8 hectares résulte de la progressive juxtaposition – puis confrontation – des intérêts et imaginaires multiples qu'elle suscite et qui s'y sédimentent depuis une vingtaine d'année. En 1990, une grande partie du site est rachetée par un promoteur immobilier, Gignoux-Lemaire. Sur son initiative, un projet d'implantation de logements et d'activités, soutenu par la municipalité Carignon, devait y éclore. Seulement, en raison de difficultés financières, l'opération échoue et le site sera racheté cette fois-ci par la Ville et la communauté d'agglomération dès 1995.

Considéré comme « le dernier morceau de ville » à édifier, le projet de requalification alors engagé, illustre le cap économique emprunté par la Ville en même temps qu'une certaine négation du passé culturel de la friche. Cet achat ne se double pas d'un projet urbain dans l'immédiat mais annonce sept années de réflexion au cours desquels vont se confronter les imaginaires des différents acteurs en prise avec la friche et, en particulier, sa grande halle industrielle. Les acteurs publics, mettent en exergue les potentialités économiques du site. Economie, patrimoine et culture fondent alors l'essentiel de la réflexion publique. Ils bâtissent autour de la grande halle, un projet de cité de l'innovation. La friche motive également les imaginaires des acteurs culturels, artistiques et associatifs. Outre l'existence sur le site du *Mandrak* et du *Brise Glace*, l'association socio-culturelle *Cap Berriat* – très active dans le quartier et la ville – projette dans la grande halle un complexe culturel et sportif mutualisé et

tourné vers les nouvelles pratiques sportives et les musiques actuelles. L'ensemble de ces réflexions reste sans suite.

Ce n'est qu'en 2001 que le site est officiellement inscrit dans l'agenda politique de la planification. Déterminée à contrecarrer la permissivité inhérente à cet espace et à passer outre les *desiderata* de chacun, la réponse apportée par la ville a été de réaliser rapidement un plan de masse (fin 2003). Figeant fonctionnellement les affectations spatiales, il hiérarchisait de la sorte les fonctions économique, résidentielle puis culturelle). On peut considérer que la pression économique, foncière et politique constitue l'élément marquant du projet tel qu'il est en train de se concevoir à l'heure actuelle. Or, toute la complexité du projet réside dans la gestion difficile de son temps de veille. D'un côté, le site porte les stigmates de son abandon extrêmement long. Alors qu'un attachement à la grande halle était notoire chez les habitants du quartier et les acteurs culturels, sa conservation s'avère impossible (financièrement, politiquement, socialement ?). La mémoire du temps de la friche se résume au maintien sur le site de *Cap Berriat* et du *Brise Glace*. Alors que ceux-ci envisageaient sur Bouchayer-Viallet, un projet qui accordait la part belle au socio-culturel, leurs rôles peuvent se résumer maintenant au constat suivant (reconnu d'ailleurs par la ville) : avec l'appui des habitants, ils ont évité que le projet soit alloué exclusivement au développement économique (qui était sa vocation initiale si l'on se fie au Schéma Directeur) en revendiquant la nécessaire mixité des usages (activités, logements, espaces culturels).

Peut-on alors considérer que ces acteurs informels ont constitué de réels interlocuteurs sur la scène de la décision politique ? N'ont-ils pas plutôt été des entités territorialement inscrites, occupant un lieu, intouchables, tant politiquement que socialement, car visibles médiatiquement et culturellement (grâce à leurs réseaux territoriaux) ? Dans le cas du site Bouchayer Vaillet, et dans une plus large mesure aujourd'hui sur le quartier Berriat (il ne reste que le *I02*), le rôle de ces acteurs informels, dans le débat public, est finalement restreint.

Rares sont aujourd'hui les exemples où de tels acteurs informels parviennent à acquérir une visibilité sans équivoque dans le débat public. Plusieurs facteurs expliquant cela : 1 / une difficulté de structuration et de communication avec l'institution (différences idéologiques et manières de fonctionner, la Ville ne se trouvant pas souvent face aux mêmes interlocuteurs). Cela relève d'une scission entre le monde de la créativité (et sa précarité économique d'une certaine manière) et le monde politique ; 2 / une difficile cohabitation avec les logiques économiques et juridiques ; les élus agissent au nom de l'intérêt commun et doivent représenter la majorité des citoyens. Or, en admettant que les bâtiments occupés soient publics, malgré la volonté d'auto-gestion des collectifs, il demeure la problématique de la responsabilité juridique de la ville (mise aux normes, coût pour le contribuable, etc.). Par ailleurs, ces artistes, qui se constituent en mondes à part, sont parfois incompris par les populations locales.

Conclusion : Les coalitions opportunes, vers de nouvelles formes de production de l'espace ?

L'étude de l'investissement artistique du quartier Berriat permet de révéler qualitativement les mécanismes de réappropriation et de transformation des espaces indéterminés par des collectifs et des associations. Ceux-ci recouvrent les principales caractéristiques des espaces différenciés de Lefebvre (2000) en tant que territoires créés et dominés par l'usage, disposant, de surcroît, de qualités physiques intrinsèques. Ils demeurent largement afunctionnels économiquement et, de ce fait, proposent une gamme étendue d'utilisations. Les nombreuses expériences informelles berriataises témoignent de temporalités différentes. Il en résulte des degrés d'acceptation et de reconnaissance d'une grande variété. Ainsi, les projets associatifs

les plus aboutis semblent avoir acquis une visibilité urbaine et une voix dans le débat public (le *102* et le *Brise Glace*). Bien que chacune de ces aventures présente une histoire spécifique, elles ont un point commun : la construction de « coalitions opportunes » (avec les habitants, d'autres associations, des élus et certaines personnalités) opposant leur vision de l'aménagement urbain à celle des instances urbanistiques. Ce faisant, elles peuvent dans certains cas bousculer l'agenda de la planification « officielle » – qui, dans le cas du *102* finit par être amendé – et instituent les acteurs informels au rang d'acteurs à part entière, tels les acteurs économiques ou les habitants.

Le cas du site Bouchayer Viallet est typique puisque les acteurs issus de la société civile (acteurs associatifs, union de quartier, acteurs culturels) tentent de proposer à la Ville, en 2002, une démarche de co-pilotage et de co-construction de la pré-programmation. En association avec les élus, les techniciens et les acteurs issus de la société civile intéressés, cette démarche visait à définir les différentes étapes de travail, les responsabilités de chacun et la distribution des tâches, les méthodes à mettre en place et les engagements à respecter. Cette tentative échouera suite au refus de la municipalité de s'engager dans cette voie, lui préférant une pratique de concertation traditionnelle. Ces incompréhensions conflictuelles révèlent l'inadéquation des méthodes participatives proposées alors que les mobilisations citoyennes et le sentiment d'appartenance au(x) projet(s) sont des thématiques exacerbées dans la mise en oeuvre des politiques de renouvellement urbain.

Si le temps de veille est propice à une articulation simultanée entre une construction politique de l'espace et une construction spatiale de la politique, la réinsertion de la friche dans un cadre planifié est synonyme du retour en force de l'action politique sur ces territoires. Certes, certains acteurs informels parviennent à maintenir leur présence (comme le *102* et le *Brise Glace*) mais nombre d'entre eux sont contraints à migrer vers de nouveaux lieux transitoires capables de digérer le mélange des activités, socio-culturelles, économiques et politiques (Groth et Corijn, 2004). Comme le souligne Florida (2005), les « bohemian enclaves » à New York, Londres ou encore Berlin ont prouvé leur capacité à attirer les gens, à exploiter leur énergie créative, à favoriser de nouvelles innovations et à générer de la croissance économique. Dès lors, la capacité qu'affichent ces lieux alternatifs à se prendre en main et à se manifester est intimement liée aux turbulences qu'induit le temps de veille nécessaire à leur apparition et qu'il leur faut dépasser. De tels lieux ne peuvent résulter d'une planification mais bien d'un accompagnement, tant leur pérennisation dépend du fragile investissement des acteurs informels occupant ces « espaces indéterminés » et de l'état d'esprit – la disponibilité – des leaders urbains (élus, propriétaires).

Bibliographie

- BEDARIDA, C. 1999. « Le collectif artistique du Brise-Glace ne veut pas sombrer », *Le Monde* 21-10-1999.
- BERTRAND, O. 2001. « Les squats relancent la création alternative », *Libération* 16-06-2001.
- CHALINE, C. 1999. *La régénération urbaine*, Paris, PUF.
- EVENO, C. 2005. « Des friches urbaines ? », *Les Cahiers de l'école de Blois* n° 4, p. 14-21.
- FLORIDA, R. 2005. *Cities and the creative class*, New York, Routledge.
- GROTH, J.; CORIJIN, E. 2005. « Reclaiming urbanity : indeterminate spaces, informal actors and urban agenda setting », *Urban Studies* vol.42 n°3, p. 503-526.
- HATZFELD, H.; HATZFELD, M.; RINGART, N. 1998. *Quand la marge est créatrice : les interstices urbains initiateurs d'emploi*, Gémenos, L'Aube.
- HESS, R. 2000. « Henri Lefebvre et l'urbain », dans H. Lefebvre, *Espace et Politique*, Paris, Anthropos, p. 1-6.
- LEFEBVRE, H. 2000. *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

- RAFFESTIN, C. 1997. « Une société de la friche ou une société en friche », *Collage* n°4, p. 12-15.
- ROULLEAU BERGER, L. 1991. *La ville-Intervalle. Jeunes entre ventre et banlieue*, Paris, Méridiens Klincksieck.
- STONE, N. 1993. « Urban regimes and the capacity to govern : a political economy approach », *Journal of Urban Affairs* vol. 15 n°1, p. 1-28.
- TOMAS, F. 2003. *Les temporalités des villes*, Saint Etienne, Publications des l'Université de Saint Etienne.
- VANIER, M. 2002. « Les espaces du politique: trois réflexions pour sortir des limites du territoire », dans B. Debarbieux ; M. Vanier (sous la dir. de), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues, L'Aube, p.75-89.

Nombre de signes : 38 272